Formulaire de demande de subside pour réaliser un projet de co-problématisation dans le cadre du programme Co-Create

Contact : Xavier Hulhoven

xhulhoven@innoviris.brussels

Table des matières

[*1* Introduction 3](#_Toc184109733)

[2 Règlement Général sur la Protection des Données 3](#_Toc184109734)

[3 Fiche synthétique 4](#_Toc184109735)

[3.1 Titre du projet 4](#_Toc184109736)

[3.2 Acronyme 4](#_Toc184109737)

[3.3 Nom du Partenaire 1 (coordinateur) 4](#_Toc184109738)

[3.4 Nom du Partenaire X (si d’application) 4](#_Toc184109739)

[3.5 Durée globale du projet 4](#_Toc184109740)

[3.6 Budget total : 4](#_Toc184109741)

[3.7 Date de démarrage du projet souhaitée. 4](#_Toc184109742)

[3.8 Mots-clefs : 4](#_Toc184109743)

[4 Egalité des chances 4](#_Toc184109744)

[5 Lien avec les compétences régionales 5](#_Toc184109745)

[6 Résumé non confidentiel du projet 5](#_Toc184109746)

[*7* Les partenaires 5](#_Toc184109747)

[8 L’enjeu sociétal (1-2 pages) 7](#_Toc184109748)

[9 Les intentions du projet (1 pages) 7](#_Toc184109749)

[10 Degré exploratoire (1 et 2 pages) 7](#_Toc184109750)

[11 Communauté de sens et transdisciplinarité 7](#_Toc184109751)

[11.1 Les co-chercheuses-co-chercheurs (max ½ page par co-chercheuses-co-chercheurs impliqué(e)s) 7](#_Toc184109752)

[11.2 Quelles personnes pertinentes ne font pas actuellement partie des co-chercheuses-co-chercheurs ? (1/2 page) 7](#_Toc184109753)

[12 Programme de travail (2 et 3 pages) 7](#_Toc184109754)

[13 Gouvernance du projet (1 page) 7](#_Toc184109755)

[14 Budgets 7](#_Toc184109756)

[15 Annexes à fournir 8](#_Toc184109757)

[16 Signature de la demande par les partenaires 9](#_Toc184109758)

# Introduction

Le formulaire vous permet d'introduire officiellement une demande pour le financement d’un projet de co-problématisation mené dans le cadre du programme « ***Co-Create*** »

Pour chaque rubrique, il vous donne une brève explication de ce qui est attendu.

Nous vous invitons à remplir le formulaire de façon la plus explicite et concise possible. Nous ne nous attendons pas à avoir de longs textes pour chaque section et vous invitons à répondre uniquement à la question posée. Nous vous suggérons donc de prendre d’abord connaissance de l’ensemble des questions posées avant de vous lancer dans la rédaction. Nous proposons à titre indicatif un nombre maximum de page pour les différentes sections.

ATTENTION : seules les informations présentes dans ce formulaire et dans les annexes demandées seront prises en considération. Innoviris ne garantit pas la prise en considération d’autres informations éventuellement fournies via d’autres média tels que des annexes supplémentaires ou liens hypertextes.

Un élément clef du programme *Co-Create* est la place des acteurs directement concernés par la problématique et le changement visé. Nous allons évaluer dans quelle mesure le projet émane bien de ces personnes et dans quelle mesure on ne parle pas à leur place. Nous vous invitons donc vivement à écrire ce projet en utilisant la première personne du singulier ou du pluriel « je » ou « nous ». Si cela vous semble décalé ou dissonant, cela traduit peut-être le fait que vous n’êtes pas un acteur directement concerné. Nous vous invitons alors à ajouter une note en préambule explicitant cela.

Si vous rencontrez des difficultés pour fournir un des éléments demandés, nous vous invitons à contacter Xavier Hulhoven (xhulhoven@innoviris.brussels).

# Règlement Général sur la Protection des Données

Les données personnelles collectées par Innoviris, le responsable de traitement, au moyen de ce formulaire ont pour finalité le traitement de votre demande de subside (ce qui implique notamment l’analyse, l’évaluation par Innoviris et, le cas échéant, un jury externe). Leur traitement repose sur le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis et à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou sauf si une obligation légale oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des données traitées. Le temps de rétention sera celui nécessaire pour accomplir les objectifs du traitement concerné. Si vous avez des questions ou que vous désirez appliquer vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter dpo@innoviris.brussels ou consulter notre page web "vie privée".

# Fiche synthétique

## Titre du projet

## Acronyme

## Nom du Partenaire 1 (coordinateur)

## Nom du Partenaire X (si d’application)

## Durée globale du projet

## Budget total :



## Date de démarrage du projet souhaitée.

## Mots-clefs :

# Egalité des chances

L'égalité des chances est importante pour Innoviris. Un projet en [co-création](https://www.cocreate.brussels/lexique/) ne peut pas forcément éviter toute discrimination. En être conscient est important.

Estimez-vous que la thématique et/ou les activités du projet peuvent conduire à une discrimination des personnes directement ou indirectement impactées, selon le genre, l’origine ethnique et culturelle, l’orientation sexuelle, l’identité et l’expression de genre, ou l’origine et la situation sociale.

Si oui,

* Quel serait le type de discrimination en lien avec le projet ?
* Quelle serait l’ampleur de son impact ?
* Comment en avez-vous tenu compte lors du montage de votre projet ?
* Comment allez-vous assurer le suivi de ces aspects au cours du projet ?

# Lien avec les compétences régionales

# Résumé non confidentiel du projet

# Les partenaires

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l'organisation |  |
| Forme juridique |  |
| Adresse de l’organisation |  |
| Nature de l’organisationMerci de cocher la case adéquate dans le tableau ci-dessous.  |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme de recherche |   |
| Entreprise [[1]](#footnote-2). |

|  |  |
| --- | --- |
| Petite entreprise |  |
| Moyenne entreprise |  |
| Grande entreprise |  |

 |
| Association sans but lucratif[[2]](#footnote-3) |

|  |  |
| --- | --- |
| Petite ASBL |  |
| Moyenne ASBL |  |
| Grande ASBL |  |

 |
| Autorité administrative régionale et communale de la Région de Bruxelles capitale |  |

 |
| Numéro d'entreprise |  |
| Numéro de compte bancaire |  |
| Personne de contact | Nom, Prénome-mailTel.Adresse |
| Le cas échéant : responsable de laboratoire / service / unité de recherche | Nom du laboratoire/service/unité de rechercheNom, Prénom du responsable |
| Personne légalement autorisée à engager l’organisation | Nom, Prénome-mail |
| Activités | Décrivez brièvement les activités de l'organisation |
| Partenaire demandant un subside à Innoviris | Oui/non (supprimer la mention inutile) |

# L’enjeu sociétal (1-2 pages)

|  |
| --- |
|  |

# Les intentions du projet (1 pages)

|  |
| --- |
|  |

# Degré exploratoire (1 et 2 pages)

|  |
| --- |
|  |

# [Communauté de sens](https://www.cocreate.brussels/lexique/) et [transdisciplinarité](https://www.cocreate.brussels/lexique/)

## [Les co-chercheuses-co-chercheurs](https://www.cocreate.brussels/lexique/) (max ½ page par co-chercheuses-co-chercheurs impliqué(e)s)

|  |
| --- |
|  |

## Quelles personnes pertinentes ne font pas actuellement partie des [co-chercheuses-co-chercheurs](https://www.cocreate.brussels/lexique/) ? (1/2 page)

|  |
| --- |
|  |

# Programme de travail (2 et 3 pages)

|  |
| --- |
|  |

# Gouvernance du projet (1 page)

|  |
| --- |
|  |

# Budgets

Chaque proposition finale devra inclure un budget pour chaque partenaire en utilisant le template fourni sur la page internet du programme *Co-Create*.

Rappelons que la durée de 15 mois est une durée maximale et que le projet peut être d’une plus courte durée.

Rappelons également que l’un des objectifs du programme *Co-Create* est l’engagement à part entière des [actrices-acteurs du changement](https://www.cocreate.brussels/lexique/) dans la démarche et d’accroître leur capacité d’agir pour la transition souhaitée. Le financement est avant tout dédié à ces acteurs et leur donner les moyens de rentrer dans un dispositif exploratoire. Les personnes affectées au projet et qui répondent de cette qualification d’acteur du changement doivent **donc être identifiées dans le formulaire de la demande et les budgets**.

Innoviris est attentif aux niveaux d’engagement dans les projets. S’engager dans un projet *Co-Create* est un travail conséquent qui n’est pas réalisable si les acteurs ne sont que très partiellement impliqués dans le projet. Des affectations minimes réparties entre plusieurs personnes ne sont donc pas compatibles avec l’implication que requiert un processus de [co-création](https://www.cocreate.brussels/lexique/). Cela conduit à des situations de déresponsabilisation, de sous-implication ou au contraire à des implications qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Ou encore, cela induit des confusions entre l’implication des personnes dans le projet de recherche ou de développement et dans leurs autres activités. Cet élément sera donc pris en compte dans l’évaluation du projet.

Un poste de coordination et de gestion du partenariat pour l’ensemble du projet peut être ajouté. Ce poste ne doit pas être surestimé. Le taux d’affectation de ce poste est à évaluer en fonction de la nature et de l’ampleur du consortium. Quoi qu’il en soit, un équivalent temps plein est considéré comme un maximum.

Si les personnes recrutées sont connues et si elles ne travaillent pas à 100 % sur le projet, nous demandons une brève description de la situation professionnelle qui constitue le reste de leur temps de travail (par exemple, x % employé par cette organisation, x % indépendant, demandeur d’emploi, etc.)

Le poste de sous-traitance est un poste visant à commanditer des tâches spécifiques et ponctuelles qui ne peuvent être réalisées par le consortium. Ce n’est donc pas un poste pour financer des co-[chercheuses-co-chercheurs](https://www.cocreate.brussels/lexique/).

Les projets sont invités à considérer des ressources en sous-traitance pour l’animation des méthodologies de [co-création](https://www.cocreate.brussels/lexique/), la médiation des dynamiques de groupe, l’usage d’approches artistiques pour favoriser les croisements des savoirs, etc.

Les projets sont invités à considérer différentes formes de formats pour la capitalisation, la formalisation et la diffusion de leurs résultats (film, podcasts, livres, BD, création théâtrale, etc.). Les projets sont invités à prévoir les ressources nécessaires pour cela.

A la fin de chaque projet, il sera demandé d’organiser un évènement de clôture et de [valorisation](https://www.cocreate.brussels/lexique/). Les projets sont invités à prévoir les ressources nécessaires pour cet évènement.

Comme indiqué, le programme exige que les bénéficiaires mettent tout en œuvre pour participer aux réunions et évènements organisés dans le cadre des objectifs de transversalité et d’accompagnement formatif et réflexif sur la [co-création](https://www.cocreate.brussels/lexique/). Prévoyez cette implication (1 à 3 jours par mois).

Les frais admissibles, sont présentés dans les [directives comptables.](https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques) (<https://innoviris.brussels/fr/directives-comptables-generiques>)

# Annexes à fournir

ATTENTION : seules les annexes demandées seront prises en considération.

Pour le consortium :

* Un accord de collaboration entre les partenaires qui intègre le principe de [co-création](https://www.cocreate.brussels/lexique/) et traite notamment
	+ Des principes de collaboration de base de votre projet ;
	+ De la propriété intellectuelle relative aux parties de la recherche effectuée par chaque partenaire compte tenu de leurs intérêts respectifs, de l’importance de leur participation aux travaux de recherche et de leur contribution financière ;
	+ De l’accès aux résultats de la recherche ;
	+ Des résultats qui ne donnent pas lieu à des droits de propriété intellectuelle et qui doivent être largement diffusés par chacun des partenaires ;
	+ Des modalités d’exploitation des résultats/produits/services visés par le projet.

Pour chaque partenaire demandant un subside :

* Une version électronique du budget en format Excel ou open office.

Pour les associations sans but lucratif demandant un subside

* Le formulaire de description de l’asbl.
* La dernière situation comptable provisoire complète ;
* La déclaration de qualification économique
* Un état des dettes et arriérés de paiement, certifié sincère par simple déclaration sur l'honneur (ONSS, TVA, précompte, fournisseurs, etc.).
* Un relevé d’identité bancaire.

Pour les autorités administratives de la Région

* Une note explicitant leur éligibilité au financement dans le cadre du programme Co-Create : cf document « Soutien aux autorités publiques dans la cadre d’un programme Co-create ».

Pour les entreprises demandant un subside

* Une copie du dernier bilan publié et/ou de la dernière situation comptable provisoire complète (ex : pour toute entité qui n'aurait pas encore publié ses comptes 2019 à la BNB, fournir alors le bilan provisoire relatif à l'exercice 2018 complet) ;
* Une composition du capital social (pour les entreprises) ;
* Un état des dettes et arriérés de paiement, certifié sincère par simple déclaration sur l'honneur (ONSS, TVA, précompte, fournisseurs, etc.).
* Un relevé d’identité bancaire.
* La déclaration sur l’honneur dans le cadre des aides de minimis

# Signature de la demande par les partenaires

A signer par chaque partenaire demandant un subside (cf page suivante pour les partenaires ne demandant pas un subside).

|  |
| --- |
| En signant ce document, je déclare : 1. que toutes les informations fournies dans ce formulaire sont complètes et correctes ;
2. que l’entité demanderesse est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
3. le projet/programme n’a pas démarré avant le dépôt du dossier de demande d’aide auprès d'Innoviris ;
4. que l’entité demanderesse dispose de, ou mettra en place avant le démarrage du projet/programme, un dispositif de suivi des coûts afférents au projet qui permettra de justifier les coûts imputés au projet/programme et de les auditer ;
5. que le projet n’est pas réalisé, en totalité ou en partie, pour le compte d’un tiers ;
6. que les coûts imputés par l’entité demanderesse du projet dans le cadre du projet ne sont couverts, partiellement ou totalement, par aucune autre mesure d’aide publique. De même que l’entité demanderesse s’engage à n’effectuer aucune nouvelle demande de cofinancement pour des coûts imputés dans le projet/programme RDI auprès d’autres autorités régionales, nationales ou communautaires ;
7. que l’entité demanderesse est en bonne santé financière et n’a pas engagé de procédure d’insolvabilité ;
8. que l’entité demanderesse s’engage à signaler immédiatement auprès d'Innoviris toute modification substantielle intervenue dans le cadre du projet/programme (arrêt, mise en veille ou réduction de la taille du projet/programme, etc.) ou dans sa situation (notamment en cas d’insolvabilité, etc.) ;
9. que l’entité demanderesse remboursera les subventions versées, augmentées des intérêts légaux applicables, dans les cas d’une gestion impropre ou non-conforme aux règles généralement admises des projets/programmes de recherche-développement ou en cas de non-respect d’un ou plusieurs de ses engagements.
10. autoriser Innoviris à procéder aux enquêtes nécessaires à l'examen de cette demande.

Date :Nom, prénom, fonction et signature de la personne légalement autorisée à engager l'entité. |

1. Pour le calcul de la taille de votre entreprise, veuillez vous référer au guide : « Guide de l’utilisateur pour la définition des PME » publié par la commission européenne : https://ec.europa.eu/docsroom/documents/15582 [↑](#footnote-ref-2)
2. La taille sera évaluée selon les critères exposés à cette adresse: <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/etablir/criteres-de-taille/criteres-de-taille-pour-les-associations-et> [↑](#footnote-ref-3)